Ét	tats financiers du	
F	RÉGIME CONSERVATEUR DE CHOIX EMBA	R
	égime d'épargne-études offert par la Fondation Embark étudiant	
É1	tats financiers annuels	
Ex	xercice clos le 31 décembre 2024 et période allant du 25 août 2023 au 31 décembre 2	202

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers ci-joints du Régime conservateur de choix Embark (le « Régime ») ont été préparés par la direction et approuvés par le conseil d'administration de la Fondation Embark étudiant. Il incombe au conseil d'administration d'examiner et d'approuver les états financiers ainsi que de superviser la façon dont la direction s'acquitte de sa responsabilité quant à la présentation de l'information financière.

La Fondation Embark étudiant, par l'entremise d'Embark étudiant corp., sa filiale en propriété exclusive qui administre le Régime, maintient des processus adéquats pour s'assurer que l'information financière produite est pertinente et fiable. Les états financiers, qui ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière, comprennent des montants établis à partir d'estimations et de jugements. Les méthodes comptables significatives, que la direction juge appropriées pour le Régime, sont décrites à la note 3 des états financiers.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., auditeur indépendant du Régime, a audité les états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada afin de pouvoir exprimer une opinion sur les présents états financiers à l'intention du fiduciaire, aux souscripteurs et aux bénéficiaires du Régime PremFlex. Son rapport suit.

Conseil d'administration Mississauga (Ontario) Le 25 mars 2025



KPMG s.r.I./s.e.n.c.r.L. Bay Adelaide Centre 333, rue Bay, Bureau 4600 Toronto (Ontario) M5H 2S5 Canada Téléphone 416-777-8500 Télécopieur 416-777-8818

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au fiduciaire, aux souscripteurs et aux bénéficiaires du Régime conservateur de choix Embark **Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Régime conservateur de choix Embark (le « Régime »), qui comprennent :

- les états de la situation financière au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023;
- les états du résultat global pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et pour la période allant du 25 août 2023 au 31 décembre 2023;
- les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et pour la période allant du 25 août 2023 au 31 décembre 2023;
- les tableaux des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et pour la période allant du 25 août 2023 au 31 décembre 2023;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Régime au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et pour la période allant du 25 août 2023 au 31 décembre 2023, conformément aux normes IFRS de comptabilité.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants du Régime conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Page 2

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

 des informations contenues dans le Rapport de la direction sur le rendement du Fonds déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux indices suggérant que les autres informations comportent une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le Rapport de la direction sur le rendement du fonds déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes à la date du présent rapport de l'auditeur Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport de l'auditeur.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Régime à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Régime ou de cesser son activité ou si a aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Régime.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.



Page 3

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
 - Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne:
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Régime;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Régime à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Régime à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;



Page 4

 nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG A.H.l. S.E.N. C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto, Canada

Le 25 mars 2025

États de la situation financière

Au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023

(tous les montants sont en dollars canadiens)

	2024	2023
Actif		
Trésorerie	4 269 793 \$	10 834 3
Placements (note 5)	833 348 133	_
Intérêts et dividendes à recevoir	2 691 860	_
Somme à recevoir d'un membre du même groupe (note 8)	2 213 261	_
Souscriptions à recevoir	1 613 993	_
Autres montants à recevoir	381 696	_
Total des actifs	844 518 736 \$	10 834
Passif		
Somme à verser à un membre du même groupe (note 8)	1 422 149	
Dette bancaire	1 317 159	_
Somme à payer pour l'achat de placements	1 160 100	_
Rachats à payer	125 676	_
Charges à payer	106 888	
Total des passifs	4 131 972 \$	_
Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires	840 386 764 \$	10 834
Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires par catégorie de parts		
Fin des études de l'étudiant Embark	1 517 196 \$	5 417
Conservateur de choix Embark	838 869 568	5 417
	840 386 764 \$	10 834
Parts en circulation par catégorie de parts (note 7)		
Fin des études de l'étudiant Embark	141 822	_
Conservateur de choix Embark	80 083 128	
Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires par part		
Fin des études de l'étudiant Embark	10,70	_
Conservateur de choix Embark	10,47	_

Approuvé par le conseil d'administration de la Fondation Embark étudiant

Alice Keung, administratrice

Andrea Bolger, administratrice

États du résultat global

Au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023

	2024	2023
Revenus		
Revenus d'intérêts	10 097 978 \$	— \$
Revenus de dividendes	1 812 590	
Autre revenus	860 889	_
Gains nets réalisés sur les placements	3 862 564	_
Variation nette de la plus-value latente des placements	34 678 198	<u> </u>
Total des revenus	51 312 219 \$	_ \$
Charges		
Frais de gestion (note 8)	7 757 560	
Remise au titre des frais de gestion (note 8)	(4 033 210)	_
Coûts de transaction	75 006	
Frais du comité d'examen indépendant	13 117	
Autres charges	5 042	166
Total des charges	3 817 515 \$	166 \$
aux bénéficiaires	47 494 704 \$	(166) \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires par catégorie de parts		
aux bénéficiaires par catégorie de parts	2 033 \$	(83) \$
aux bénéficiaires par catégorie de parts Fin des études de l'étudiant Embark	2 033 \$ 47 492 671	(83) \$ (83)
aux bénéficiaires par catégorie de parts Fin des études de l'étudiant Embark Conservateur de choix Embark	+	(83)
aux bénéficiaires par catégorie de parts Fin des études de l'étudiant Embark Conservateur de choix Embark	47 492 671	(83)
•	47 492 671	(83) \$ (83) (166) \$
aux bénéficiaires par catégorie de parts Fin des études de l'étudiant Embark Conservateur de choix Embark Nombre moyen pondéré de parts en circulation	47 492 671 47 494 704 \$	(83)
aux bénéficiaires par catégorie de parts Fin des études de l'étudiant Embark Conservateur de choix Embark Nombre moyen pondéré de parts en circulation Fin des études de l'étudiant Embark	47 492 671 47 494 704 \$	(83)
aux bénéficiaires par catégorie de parts Fin des études de l'étudiant Embark Conservateur de choix Embark Nombre moyen pondéré de parts en circulation Fin des études de l'étudiant Embark Conservateur de choix Embark Augmentation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux	47 492 671 47 494 704 \$	(83)

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires

Au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023

	Total	Conservateur de choix Embark	Fin des études de l'étudiant Embark
	•		
Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires au 1er janvier 2024	10 834 \$	5 417 \$	5 417 \$
Augmentation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires	47 494 704 \$	47 492 671 \$	2 033 \$
Opérations sur parts rachetables			
Émission de parts rachetables	841 310 960	838 439 101	2 871 859
Rachat de parts rachetables	(48 429 734)	(47 067 621)	(1 362 113)
Réinvestissements des distributions aux porteurs			
de parts rachetables	13 872 274	13 865 974	6 300
Augmentation nette attribuable aux			
opérations sur parts rachetables	806 753 500 \$	805 237 454 \$	1 516 046 \$
Distributions aux porteurs de parts rachetables			
Provenant du revenu net de placement	(6 577 754)	(6 573 388)	(4 366)
Provenant des gains en capital nets réalisés	(3 261 310)	(3 260 255)	(1 055)
Remise au titre des frais de gestion	(4 033 210)	(4 032 331)	(879)
Distributions totales aux porteurs de parts rachetables	(13 872 274)\$	(13 865 974)\$	(6 300) \$
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au cours de		,	
l'exercice	840 375 930 \$	838 864 151 \$	1 511 779 \$
Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires au 31 décembre 2024	840 386 764 \$	838 869 568 \$	1 517 196 \$

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires

Au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023

	Total	Conservateur de choix Embark	Fin des études de l'étudiant Embark
Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires au 25 août 2023	— s	— s	
Souscription initiale	11 000 \$	5 500 \$	5 500 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires provenant des activités d'exploitation	(166)\$	(83)\$	(83)\$
Opérations sur parts rachetables	(244)4	(00)4	(**)+
Émission de parts rachetables	— \$	— \$	— \$
Rachat de parts rachetables	— \$	— \$	— \$
Réinvestissements des distributions aux porteurs de parts rachetables	— \$	\$	— \$
Augmentation nette attribuable aux opérations sur parts rachetables	— \$	— \$	— \$
Distributions aux porteurs de parts rachetables			
Provenant du revenu net de placement	— \$	— \$	— \$
Provenant des gains en capital nets réalisés	— \$	— \$	— \$
Remise au titre des frais de gestion	— \$	— \$	— \$
Distributions totales aux porteurs de parts rachetables	— \$	— \$	— \$
Diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au cours de la période	— \$	— s	- \$
Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires au 31 décembre 2023	10 834 \$	5 417 \$	5 417 \$

Tableaux des flux de trésorerie

Au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023

Flux de trésorerie	2024	2023
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux		
bénéficiaires	47 494 704 \$	(166) \$
Ajustements au titre des éléments suivants :	17 151 701 ψ	(100)
Gain réalisé sur la vente de placements	(3 862 564)	
Variation de la plus-value latente des placements	(34 678 198)	_
Achat de placements	(762 506 664)	_
Produit tiré de la vente de placements	725 794 075	_
Augmentation de la somme à payer pour l'achat de placements	1 160 100	_
Augmentation des intérêts et dividendes à recevoir	(2 691 860)	_
Augmentation de la somme à recevoir d'un membre du même groupe	(2 213 261)	_
Augmentation des autres montants à recevoir	(381 696)	
Augmentation de la somme à verser à un membre du même groupe	1 422 149	_
Augmentation des charges à payer	106 888	_
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	(30 356 326) \$	(166) \$
Activités de financement		
Produit tiré de la vente de parts rachetables	81 602 184	11 000
Sommes versées pour le rachat de parts rachetables	(48 304 058)	_
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	33 298 126 \$	11 000 \$
Augmentation nette de la trésorerie	2 941 800	10 834
Trésorerie à l'ouverture de la période/l'exercice	10 834	_
Trésorerie à la clôture de la période/l'exercice*	2 952 634 \$	10 834 8
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Placements reçus dans le cadre du transfert des actifs du Régime	783 056 235 \$	— \$
Dividendes et intérêts reçus, déduction faite des retenues d'impôts**	9 218 708	_
Intérêts payés**	5 042	_

^{*}Le solde comprend la trésorerie et la dette bancaire.

^{**}Compris dans les activités d'exploitation

Notes annexes

Exercice clos le 31 décembre 2024 et période allant du 25 août 2023 au 31 décembre 2023

(tous les montants sont en dollars canadiens)

1 Renseignements généraux

Le Régime conservateur de choix Embark (le « Régime ») a été établi par la Fondation Embark étudiant (la « Fondation ») comme instrument d'épargne pour les études postsecondaires d'une personne désignée (le « bénéficiaire »). L'état de la situation financière d'ouverture a été dressé le 25 août 2023. Le Régime a été enregistré auprès de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la « CVMO ») le 18 octobre 2023. Le bureau principal du Régime est situé au 50 Burnhamthorpe Road West, Mississauga (Ontario) Canada.

Embark étudiant corp. (le « gestionnaire »), filiale en propriété exclusive de la Fondation, assure la distribution et l'administration générale du Régime au nom de la Fondation. Le gestionnaire s'occupe de l'administration générale du Régime au nom de celui-ci, notamment des services de traitement et de centres d'appels relativement aux nouveaux contrats, aux paiements, aux subventions gouvernementales, aux modifications aux régimes, aux résiliations, aux échéances et aux paiements d'aide aux études (« PAE ») et des fonctions administratives, comme la comptabilité, les rapports, la conformité, les affaires juridiques et les ressources humaines. Le Régime a commencé ses activités le 24 mai 2024.

Le fiduciaire du Régime est La Société de fiducie Banque de Nouvelle-Écosse. Le dépositaire du Régime est Fiducie RBC Services aux Investisseurs.

Le Régime atteint ses objectifs de placement pour les souscripteurs en investissant les cotisations, les subventions gouvernementales et les bénéfices selon une approche d'investissement à long terme à profil évolutif qui cherche à faire correspondre l'âge des bénéficiaires et la date prévue du début de leurs études postsecondaires avec les catégories d'actifs et la composition des placements appropriées. Le gestionnaire des placements du Régime, BMO Gestion d'actifs inc. (« BMO »), investit principalement dans une gamme diversifiée de fonds négociés en bourse (« FNB ») qui offrent une exposition aux titres à revenu fixe, au marché monétaire et aux titres de capitaux propres. BMO cherchera à atteindre ses objectifs, le cas échéant, en investissant dans des FNB et dans de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Chaque catégorie de parts représente un groupe d'âge à profil évolutif (dit *glide path*). Lorsqu'un compte est ouvert, chaque bénéficiaire se voit émettre des parts d'une catégorie de parts en fonction de sa date de naissance. Lorsqu'une catégorie particulière de parts atteint la date d'échéance, elle est regroupée avec la catégorie Fin des études de l'étudiant Embark, dont la répartition de l'actif vise la préservation du capital. La composition réelle de l'actif de chaque catégorie de parts peut également varier en fonction de l'évolution de la valeur de marché des titres sousjacents et sera rééquilibrée périodiquement afin de maintenir la composition cible de l'actif.

Au 31 décembre 2024, le Régime se composait de deux catégories de parts auxquelles chaque bénéficiaire est assigné en fonction de sa date de naissance : Conservateur de choix Embark et Fin des études de l'étudiant Embark.

Notes annexes

Exercice clos le 31 décembre 2024 et période allant du 25 août 2023 au 31 décembre 2023

(tous les montants sont en dollars canadiens)

Le 12 décembre 2023, les souscripteurs du Régime Familial d'épargne-études pour un seul étudiant et du Régime PremFlex (collectivement, les « Régimes résiliés ») ont voté en faveur de la liquidation et du transfert de leurs actifs dans le Régime ou le Régime étudiant Embark (collectivement, les « Régimes Embark ») de la façon décrite dans la circulaire d'information sur le vote datée du 20 septembre 2023. Aux termes du vote, les souscripteurs du Régime Familial d'épargne-études pour un seul étudiant ont droit à une remise au titre des frais de gestion de 0,66 % à compter du 1^{er} juillet 2024 jusqu'au 1^{er} janvier 2026. Les souscripteurs du Régime PremFlex ont droit à une remise au titre des frais de gestion de 1,16 % à vie, et le remboursement des frais d'inscription et les primes de fidélité ont été annulés le 31 décembre 2023. Le transfert de tous les actifs, la résiliation des contrats relatifs aux régimes d'épargne-études et la création des conventions d'aide aux études par la fondation ont été achevés le 2 juillet 2024. La Fondation, étant habilitée à le faire, a modifié la convention de fiducie afin de permettre le transfert des actifs détenus au régime Embark approprié.

Le transfert des actifs du Régime PremFlex et du Régime Familial d'épargne-études pour un seul étudiant vers le Régime a totalisé 783 056 236 \$. Voir la note 11 pour obtenir des renseignements détaillés.

Concernant le transfert de l'actif net vers le Régime :

- 1) les actifs du Régime PremFlex et du Régime Familial d'épargne-études pour un seul étudiant ont été transférés à leur juste valeur;
- 2) les composantes du capital et du revenu des souscripteurs qui ont été transférés au Régime comprennent les cotisations des souscripteurs, les subventions gouvernementales et le revenu accumulé associés au Régime.

La publication des états financiers a été autorisée par le comité d'audit, des finances et de gestion des risques du conseil d'administration de la Fondation le 25 mars 2025.

2 Règles comptables

Les présents états financiers annuels ont été préparés conformément aux normes IFRS de comptabilité. Le Régime a appliqué les méthodes comptables uniformément aux fins de la préparation de ses états financiers.

3 Méthodes comptables significatives

Le Régime a appliqué les méthodes comptables significatives décrites ci-après.

Instruments financiers

Les instruments financiers détenus par le Régime comprennent des actifs et des passifs financiers, notamment les placements (FNB de tiers), la trésorerie, les intérêts et dividendes à recevoir, les souscriptions à recevoir, la somme à recevoir pour la vente de placements, la somme à recevoir d'un membre du même groupe, les autres montants à recevoir, la somme à payer pour l'achat de placements, la somme à verser à un membre du même groupe, les rachats à payer et les charges à payer. Le Régime comptabilise les instruments financiers à la juste valeur lors de leur

Notes annexes

Exercice clos le 31 décembre 2024 et période allant du 25 août 2023 au 31 décembre 2023

(tous les montants sont en dollars canadiens)

comptabilisation initiale, majorée des coûts de transaction dans le cas des instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »). Les achats et les ventes ordinaires d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. Les placements du Régime sont classés à la JVRN. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti. L'obligation du Régime au titre de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires est présentée au montant des distributions, qui correspond à la valeur résiduelle des actifs du Régime, déduction faite de tous les passifs.

Évaluation de la juste valeur

Pour les FNB, le Régime utilise le dernier cours lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le Régime détermine le point dans l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. La politique du Régime consiste à comptabiliser les transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie des justes valeurs à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

Constatation des revenus, coûts de transaction et charges

Les revenus d'intérêts aux fins de distribution tirés des placements en titres à revenu fixe et des placements à court terme représentent le taux d'intérêt nominal reçu par le Régime, selon la comptabilité d'exercice. Les intérêts à recevoir sont comptabilisés en fonction des taux d'intérêt déclarés des instruments de créance. Les dividendes sont comptabilisés à titre de revenus à la date ex-dividende. Le coût des placements est déterminé selon la méthode du coût moyen. Le coût moyen comprend l'amortissement des primes et des escomptes sur les titres de créance du Régime. Les coûts de transaction représentent les commissions de courtage.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation du Régime.

Trésorerie

La trésorerie se compose de dépôts à vue auprès d'institutions financières.

Entrées/(sorties) de fonds par transfert

Tout au long de la durée d'un contrat, les souscripteurs d'autres régimes gérés par le gestionnaire ou ceux d'un régime offert par un autre organisme peuvent transférer leur contrat au Régime. Inversement, les souscripteurs du Régime peuvent transférer leur contrat à un autre organisme. Les cotisations, les subventions gouvernementales et les transferts entrants ou sortants sont présentés à l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires.

Ces transferts sont présentés au poste « Produit tiré de l'émission de parts rachetables » dans les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires.

Notes annexes

Exercice clos le 31 décembre 2024 et période allant du 25 août 2023 au 31 décembre 2023

(tous les montants sont en dollars canadiens)

Remise au titre des frais de gestion

Le gestionnaire peut réduire les frais de gestion en fonction de la taille de l'investissement d'un porteur de parts ou de sa participation à un programme offert par le gestionnaire. Après la clôture de chaque trimestre, le montant de toute remise au titre des frais de gestion est distribué aux porteurs de parts admissibles par le Régime sous forme de réinvestissement dans des parts additionnelles de la catégorie respective du Régime. La remise au titre des frais de gestion, s'il y a lieu, est incluse aux postes « Somme à verser à un membre du même groupe » et « Frais de gestion » dans les états de la situation financière et dans les états du résultat global de chaque catégorie de parts, respectivement, s'il y a lieu. Le gestionnaire peut réduire les frais de gestion ou y renoncer sans en aviser les porteurs de parts.

Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires

L'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires comprend les cotisations des souscripteurs, les subventions gouvernementales ainsi que les revenus réalisés sur les cotisations des souscripteurs et les subventions gouvernementales. L'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires est classé comme passif, car un souscripteur a la possibilité de résilier son régime n'importe quand avant l'échéance. En cas de résiliation avant l'échéance, les cotisations du souscripteur lui sont remboursées et le revenu réalisé sur les cotisations du souscripteur lui est dû et payable à titre de paiement de revenu accumulé ou est payable à un établissement d'enseignement désigné. Les subventions gouvernementales sont remboursées au gouvernement et le revenu réalisé sur celles-ci, auquel le souscripteur a renoncé, doit être versé à un établissement d'enseignement désigné.

Les cotisations des souscripteurs sont constituées des dépôts des souscripteurs. Tout au long de la durée d'un contrat, les souscripteurs peuvent modifier le niveau de leurs cotisations.

Les subventions gouvernementales représentent les cotisations des gouvernements fédéral et provinciaux. Elles sont comptabilisées lors de la réception d'une cotisation admissible à un régime enregistré d'épargne-études par un souscripteur du Régime.

Le revenu accumulé comprend l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires. Les PAE et les versements de revenus tirés des subventions aux bénéficiaires et aux établissements d'enseignement désignés viennent réduire le revenu accumulé.

Impôt

À l'heure actuelle, le revenu tiré des cotisations des souscripteurs n'est pas assujetti à l'impôt en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) avant l'échéance du régime. Les paiements d'aide aux études versés aux candidats admissibles, constitués des subventions gouvernementales et de la totalité du revenu accumulé, sont inclus dans le revenu de ceux-ci aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les montants déposés par les souscripteurs ne peuvent être déduits par ces derniers à des fins fiscales, et ils ne sont pas imposables lorsqu'ils sont remboursés aux souscripteurs ou à leurs candidats désignés.

Ce Régime n'est pas assujetti à l'impôt en vertu de l'article 146.1 de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada).

Notes annexes

Exercice clos le 31 décembre 2024 et période allant du 25 août 2023 au 31 décembre 2023

(tous les montants sont en dollars canadiens)

Investissements dans des entités structurées non consolidées

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité, ou que les droits de vote ne concernent que des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Le Régime investit dans les FNB présentés dans l'inventaire du portefeuille, et a établi que ces placements constituent des entités structurées non consolidées. Les placements du Régime dans des entités structurées non consolidées sont comptabilisés à la JVRN. Les FNB sont domiciliés au Canada et inscrits à la cote de la Bourse de Toronto.

Normes et interprétations nouvelles et révisées publiées, mais non encore en vigueur

L'IASB a publié les nouvelles modifications de normes suivantes qui entreront en vigueur au cours d'exercices à venir :

- IFRS 18, États financiers: Présentation et informations à fournir (en remplacement de l'IAS 1, Présentation des états financiers) qui vise à améliorer la manière dont les informations sont communiquées dans les états financiers, en particulier les informations comprises dans l'état du résultat net (1^{er} janvier 2027).
- Modifications de l'IFRS 9, *Instruments financiers* et de l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, qui visent à préciser le classement des actifs financiers assortis de caractéristiques liées à des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (1^{er} janvier 2026).

Nous évaluons actuellement les répercussions qu'auront l'IFRS 18 et les modifications de l'IFRS 9 et de l'IFRS 7 sur nos états financiers consolidés. Nous ne nous attendons pas à ce que les modifications aient une incidence significative.

4 Estimations comptables et jugements critiques

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les paragraphes suivants présentent une analyse des plus importants jugements et estimations comptables du Régime aux fins de la préparation des états financiers.

Statut d'entité d'investissement

L'un des jugements importants posés lors de la préparation des états financiers du Régime a consisté à établir que le Régime répond à la définition d'entité d'investissement aux termes de l'IFRS 10, États financiers consolidés. Le Régime a pour objectif d'investir les cotisations des souscripteurs de sorte à maximiser le rendement à long terme en vue d'obtenir un revenu de placement. La juste valeur est la principale mesure d'évaluation de la performance de la quasi-totalité des placements.

Notes annexes

Exercice clos le 31 décembre 2024 et période allant du 25 août 2023 au 31 décembre 2023

(tous les montants sont en dollars canadiens)

Classement et évaluation des instruments financiers

Le classement et l'évaluation des instruments financiers détenus par le Régime exigent du gestionnaire qu'il pose des jugements importants afin de déterminer le classement le plus approprié conformément à l'IFRS 9, *Instruments financiers*. Le gestionnaire, après avoir évalué le modèle économique adopté par le Régime pour la gestion du portefeuille, ainsi que les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels, a déterminé que les placements sont gérés à la juste valeur et que la juste valeur est utilisée pour évaluer la performance et prendre des décisions de placement. Tous les placements sont donc évalués à la JVRN.

5 Risques liés aux instruments financiers

Les activités de placement du Régime l'exposent à divers risques liés aux instruments financiers, soit le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (qui comprend le risque de prix, le risque de change et le risque de taux d'intérêt). Le Régime n'effectue aucune transaction autrement qu'en dollars canadiens et n'est donc pas directement exposé à un risque de change significatif. La méthode globale de gestion des risques du Régime comprend des directives, des objectifs et des restrictions en matière de placement visant à atténuer le risque par une répartition des placements entre différents secteurs, catégories d'échéances et émetteurs. Le Régime a recours aux services d'un gestionnaire de portefeuille tiers et veille à ce que les placements soient conformes aux directives de placement établies et à la réglementation en valeurs mobilières et en fiscalité applicable. La responsabilité et les pouvoirs de surveillance incombent au conseil d'administration de la Fondation et à son comité d'investissement. Il existe également un comité d'examen indépendant.

Risque de crédit

Le Régime est exposé au risque de crédit, qui s'entend du risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Le Régime est exposé indirectement au risque de crédit dans la mesure où ses placements dans des FNB comportent des placements sous-jacents dans des titres de créance, des actions privilégiées et des dérivés.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des obligations liées à des passifs financiers. Les soldes des cotisations des souscripteurs et des subventions gouvernementales présentent un risque pour le Régime, car les souscripteurs peuvent annuler ou résilier leurs contrats en tout temps, entraînant le versement immédiat de l'intégralité des soldes des comptes aux souscripteurs ou au gouvernement. Le Régime est également exposé au risque lié aux échéances de contrats et à ses obligations relatives aux comptes de revenu accumulé. Par conséquent, le Régime investit ses actifs dans des placements qui se négocient sur un marché actif et qui peuvent être facilement vendus. Le Régime veille à conserver de la trésorerie pour maintenir des liquidités suffisantes.

Notes annexes

Exercice clos le 31 décembre 2024 et période allant du 25 août 2023 au 31 décembre 2023

(tous les montants sont en dollars canadiens)

Les PAE (revenu accumulé et cotisations gouvernementales) sont payés après que la documentation requise a été remise au gestionnaire. Le capital du souscripteur lui est restitué à l'échéance de la convention respective.

En cas d'annulation d'un contrat par un souscripteur, son capital et les subventions gouvernementales correspondantes sont exigibles sur demande. Le revenu tiré du capital des souscripteurs et des subventions gouvernementales remboursées doit être versé immédiatement, soit au souscripteur, soit à un établissement d'enseignement désigné, selon le cas, et est comptabilisé dans les dettes d'exploitation et autres passifs à l'état de la situation financière.

Tous les autres passifs du Régime sont exigibles dans un délai de trois mois.

Risque de concentration

Le tableau qui suit résume le risque de concentration du Régime, en pourcentage des placements, au 31 décembre 2024.

	Pourcentage des placements (%) au 31 décembre 2024	
	Conservateur de choix Embark	Fin des études
Titres à revenu fixe canadiens	75,1 %	49,2 %
FINB BMO obligations totales	49,3 %	— %
FINB BMO obligations de sociétés à moyen terme	18,0 %	— %
FINB BMO obligations fédérales à moyen terme	5,5 %	— %
FINB BMO obligations de sociétés à court terme	2,3 %	39,1 %
FINB BMO titres adossés à des créances hypothécaires canadiens	— %	5,1 %
FNB BMO obligations à très court terme	— %	5,0 %
Titres du marché monétaire	4,4 %	39,0 %
BMO Fonds du marché monétaire FNB séries	4,4 %	39,0 %
RBC, dépôt à terme à 3,20 %		
Actions américaines	7,8 %	4,1 %
FINB BMO S&P 500	6,3 %	4,1 %
FNB BMO américain de dividendes	1,5 %	— %
Actions canadiennes	7,0 %	4,0 %
FNB BMO canadien de dividendes	1,4 %	%
FINB BMO S&P/TSX composé	5,6 %	4,0 %
Actions internationales	4,8 %	3,7 %
FINB BMO MSCI EAFE	4,8 %	3,7 %
Équivalents de trésorerie	0,8 %	— %
Dépôts à terme RBC	0,8 %	— %
Total	100 %	100 %

Le Régime ne détenait aucun placement au cours de la période comparative.

Notes annexes

Exercice clos le 31 décembre 2024 et période allant du 25 août 2023 au 31 décembre 2023

(tous les montants sont en dollars canadiens)

Risque de marché

Les placements du Régime sont exposés au risque de marché, qui est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours du marché. Suit une analyse de sensibilité qui montre l'effet qu'auraient eu, sur l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires, des changements raisonnablement possibles de la variable de risque pertinente à chaque date de clôture, le cas échéant. Dans les faits, les résultats réels pourraient être différents de ceux de cette analyse, et l'écart pourrait être significatif.

a) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque de variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie des investissements d'un régime dans des instruments financiers porteurs d'intérêts, en raison des fluctuations des taux d'intérêt du marché. Il existe une relation inverse entre les variations des taux d'intérêt et les variations de la juste valeur des titres portant intérêt. Le risque de taux d'intérêt est géré au moyen d'une diversification des placements effectués par le gestionnaire de portefeuille et fait l'objet d'une surveillance de la part du comité d'investissement. Le Régime est exposé indirectement au risque de taux d'intérêt, dans la mesure où les FNB sous-jacents ont investi dans des instruments financiers portant intérêt.

b) Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la valeur des placements libellés dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle du Régime fluctue en raison des variations des taux de change. La valeur des placements libellés dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle est touchée par les variations de la valeur de la monnaie fonctionnelle par rapport à la valeur de la monnaie dans laquelle le placement est libellé. Lorsque la valeur de la monnaie fonctionnelle diminue par rapport aux autres monnaies, la valeur des investissements étrangers augmente. Lorsque la valeur de la monnaie fonctionnelle augmente, la valeur des investissements étrangers diminue.

Au 31 décembre 2024, le Régime était exposé indirectement au risque de change, dans la mesure où les FNB sousjacents avaient investi dans des instruments financiers qui étaient libellés dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle du FNB.

Notes annexes

Exercice clos le 31 décembre 2024 et période allant du 25 août 2023 au 31 décembre 2023

(tous les montants sont en dollars canadiens)

c) Autre risque de prix

Le Régime est exposé à l'autre risque de prix, qui est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent du fait des variations des prix du marché, que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument financier ou à son émetteur ou par des facteurs touchant tous les instruments financiers similaires qui sont négociés sur le marché. Les instruments financiers détenus par le Régime sont exposés au risque de prix découlant des incertitudes entourant leurs cours futurs. Les cours de ces instruments varient principalement selon les fluctuations des taux d'intérêt, le risque de crédit, le taux de chômage en Amérique du Nord, les conditions économiques générales, le prix des produits de base et les bénéfices des sociétés. Le risque maximum associé aux instruments financiers détenus par le Régime correspond à leur juste valeur. Les gestionnaires de portefeuille gèrent ce risque en choisissant les titres selon les paramètres de la stratégie de placement. Au 31 décembre 2024, si la juste valeur des FNB avait augmenté ou diminué de 5 %, toutes les autres variables restant constantes, l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires aurait augmenté ou diminué d'environ 41,3 M\$ (néant 2023).

Gestion du risque lié au capital

Le capital du Régime est représenté par l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires. Le capital du Régime peut varier d'un jour à l'autre puisque le Régime est continuellement assujetti à des cotisations et à des résiliations. Par ailleurs, les PAE et les paiements à l'échéance ont lieu à des moments précis de l'année. Le Régime n'est assujetti à aucune règle en matière de capital qui lui est imposée de l'extérieur. Dans sa gestion du risque lié au capital, le Régime vise à sauvegarder les cotisations des souscripteurs et les subventions gouvernementales reçues et à générer des revenus sur ces montants afin de verser des PAE aux bénéficiaires admissibles. Le Régime s'efforce d'investir les cotisations des souscripteurs, les subventions gouvernementales reçues et les revenus réalisés dans des placements appropriés tout en maintenant des liquidités suffisantes pour acquitter les paiements à l'échéance, les PAE, les résiliations et les dépenses conformément à ses objectifs de placement et à ses politiques de gestion du risque décrits plus haut. La politique du Régime en matière de gestion de capital consiste :

- à surveiller le niveau quotidien des cotisations et des résiliations de contrats des souscripteurs par rapport aux actifs liquides et à ajuster en conséquence les montants investis;
- à surveiller le niveau des paiements à l'échéance et des PAE à venir selon les échéances, les demandes d'étudiants reçues et l'historique des taux d'admissibilité au paiement des bénéficiaires, puis à ajuster en conséquence le portefeuille de placements;
- à investir dans des titres négociés sur un marché actif et pouvant être facilement vendus. La stratégie générale de gestion du risque lié au capital n'a fait l'objet d'aucun changement au cours de la période.

Notes annexes

Exercice clos le 31 décembre 2024 et période allant du 25 août 2023 au 31 décembre 2023

(tous les montants sont en dollars canadiens)

6 Évaluation de la juste valeur

Le Régime classe les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui place au plus haut niveau les prix non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1), et au niveau le plus bas, les données d'entrée non observables (niveau 3). Les trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont les suivants :

Niveau 1	Prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation;
Niveau 2	Données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus au niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement;
Niveau 3	Données d'entrée non observables concernant l'actif ou le passif.

Si des données d'entrée de niveaux différents sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, l'évaluation est classée au niveau le plus bas des données significatives pour l'évaluation de la juste valeur. Le tableau qui suit illustre le classement des actifs et des passifs du Régime évalués à la juste valeur selon la hiérarchie des justes valeurs au 31 décembre 2024.

31 décembre 2024	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Dépôts à terme	— \$	5 850 000 \$	_	5 850 000 \$
Fonds négociés en bourse	827 498 133	_	_	827 498 133
Placements à la juste valeur	827 498 133 \$	5 850 000 \$	— \$	833 348 133 \$

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux 1, 2 et 3 pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

7 Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, les variations des parts en circulation se présentaient comme suit :

	Nombre de parts à l'ouverture de	Parts	Parts	Parts	Nombre de parts à la clôture de la
Catégorie de parts	la période	émises	rachetées	réinvesties	période
Fin des études de l'étudiant					
Embark	_	268 977	(127700)	545	141 822
Conservateur de choix Embark	_	83 332 558	(4 506 162)	1 256 732	80 083 128

Aucune donnée comparative applicable.

Notes annexes

Exercice clos le 31 décembre 2024 et période allant du 25 août 2023 au 31 décembre 2023

(tous les montants sont en dollars canadiens)

8 Opérations avec des parties liées

Frais de gestion

Le gestionnaire a le droit de recevoir du Régime des frais de gestion annuels. Ces frais peuvent augmenter ou diminuer, mais ne pourront excéder 1,99 % par an, plus les taxes applicables. Les frais de gestion sont établis en fonction de la valeur liquidative totale du Régime et ils sont déduits avant l'attribution des revenus aux souscripteurs. Les frais de gestion réels facturés pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 se sont chiffrés à 7 757 560 \$, soit 1,65 %, plus les taxes applicables, comme il est décrit à la note 1. Les remises au titre des frais de gestion se sont élevées à 4 033 210 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (néant en 2023), comme il est décrit à la note 3, ce qui s'est traduit par des frais de gestion nets de 3 724 350 \$.

Au 31 décembre 2024, des frais de gestion de 1 387 650 \$ (néant en 2023) à payer au gestionnaire sont inclus au poste « Somme à payer à un membre du même groupe » des états de la situation financière. Au 31 décembre 2024, une remise au titre des frais de gestion à recevoir de 2 069 340 \$ (néant en 2023) est incluse au poste « Somme à recevoir d'un membre du même groupe ».

Le poste « Somme à recevoir d'un membre du même groupe » comprend aussi un montant de 143 921 \$ (néant en 2023) au titre des frais de gestion de placements de BMO devant lui être remboursée par le gestionnaire.

9 Placement dans des fonds sous-jacents

Le Régime investit dans FNB qui donnent accès au rendement d'indices boursiers, d'indices obligataires, d'instruments du marché monétaire ou d'un panier d'actifs et visent à reproduire le rendement qui s'appliquerait si le Régime avait acheté directement le panier d'actifs sous-jacent. Un placement dans un FNB est assujetti à tous les risques liés à un placement dans les titres qu'il détient. Le Régime peut aussi investir dans de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Les placements du Régime dans ces FNB sont comptabilisés à leur juste valeur. La juste valeur de ces titres, telle qu'elle est présentée dans l'inventaire du portefeuille, le cas échéant, représente l'exposition maximale aux pertes à cette date. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le Régime n'a pas fourni de soutien financier aux FNB sous-jacents et n'a pas l'intention d'accorder un soutien financier ou autre.

Notes annexes

Exercice clos le 31 décembre 2024 et période allant du 25 août 2023 au 31 décembre 2023

(tous les montants sont en dollars canadiens)

Placements dans des entités structurées non consolidées

	Pays	% de la	Nombre d'actions
	d'établissement et	participation dans	du fonds sous-jacent
	principal lieu	l'actif du fonds	détenues par
Fonds sous-jacent au 31 décembre 2024	des activités	sous-jacent	le Régime
FINB BMO obligations totales	Canada	4,28 %	29 420 504
FINB BMO obligations de sociétés à moyen terme	Canada	10,20 %	9 611 639
FINB BMO obligations fédérales à moyen terme	Canada	6,00 %	3 134 176
FINB BMO MSCI EAFE	Canada	0,48 %	1 765 411
FINB BMO S&P TSX composé plafonné	Canada	0,49 %	1 405 015
FNB BMO obligations à court terme	Canada	0,73 %	1 401 663
BMO Fonds du marché monétaire FNB séries	Canada	1,12 %	748 595
FINB BMO S&P 500	Canada	0,28 %	572 238
FNB BMO canadien de dividendes	Canada	1,03 %	519 856
FNB BMO américain de dividendes	Canada	2,05 %	272 677
FINB BMO titres adossés à des créances			
hypothécaires canadiens	Canada	0,02 %	2 530
FNB BMO obligations à très court terme	Canada	0,00 %	1 554

Notes annexes

Exercice clos le 31 décembre 2024 et période allant du 25 août 2023 au 31 décembre 2023

(tous les montants sont en dollars canadiens)

10 Sommaire du régime de bourses d'étude

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, les variations du Régime en ce qui a trait aux cotisations, aux subventions et au revenu accumulé se présentent comme suit :

	2024	2023
Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires à		
l'ouverture de l'exercice	10 834 \$	— \$
Cotisations des souscripteurs		
Cotisations	495 467 441	_
Remboursement de cotisations et sorties de fonds par transfert	(28 727 342)	_
Souscription initiale		11 000
	466 740 099 \$	11 000 \$
Subventions gouvernementales		
Cotisations gouvernementales	8 711 460	_
Remboursements de subventions gouvernementales	(812 959)	_
Subventions gouvernementales, transferts entrants	186 021 863	_
Versements des subventions gouvernementales aux bénéficiaires	(109 873)	_
•	193 810 491 \$	— \$
Revenu accumulé		
Augmentation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux		
bénéficiaires	47 494 704	(166)
Transferts entrants, montant net	132 489 806	_
Paiements d'aide aux études	(51 407)	_
Paiements de revenu accumulé	(875)	_
Versements de revenus tirés de subventions gouvernementales aux		
établissements d'enseignement	(106888)	_
	179 825 340 \$	(166) \$
Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires à la	0.40.20 (\$7.4.0)	10.024.0
clôture de l'exercice	840 386 764 \$	10 834 \$

Notes annexes

Exercice clos le 31 décembre 2024 et période allant du 25 août 2023 au 31 décembre 2023

(tous les montants sont en dollars canadiens)

11 Transfert des actifs du Régime

Comme il est décrit à la note 1, le 2 juillet 2024, les Régimes Embark ont acquis la totalité de l'actif net et repris la totalité des passifs liés aux contrats actifs et échus des Régimes résiliés en échange de parts du Régime, en fonction de la valeur liquidative de la catégorie de parts à profil évolutif respective au 2 juillet 2024. Le transfert d'actifs a été réalisé en transférant l'actif net des Régimes résiliés contre des parts du régime Embark à la juste valeur marchande le 2 juillet 2024.

Les états financiers des Régimes Embark ne tiennent pas compte des résultats des Régimes résiliés avant la date du transfert d'actifs. Le régime Embark approprié a été déterminé en fonction du profil de risque des souscripteurs, les souscripteurs ayant une plus faible tolérance au risque ayant été affectés au Régime conservateur de choix Embark et les autres, au Régime étudiant Embark. La catégorie de parts Embark appropriée a été déterminée en fonction de l'âge du bénéficiaire et du délai correspondant jusqu'à ses études postsecondaires. Cette opération est considérée comme une opération avec des parties liées étant donné que tous les Régimes ont été établis par la Fondation et administrés par le gestionnaire. La partie hors trésorerie du transfert d'actifs se compose de FNB qui ont été transférés à la juste valeur marchande dans le régime et la catégorie de parts Embark appropriés le 2 juillet 2024.

Régime résilié	Parts émises par le Régime	Actif transféré dans le Régime
Régime PremFlex	11 350 189	113 451 948 \$
Régime Familial d'épargne-études pour un seul étudiant	66 989 904	669 604 288
	78 340 093	783 056 236 \$

Inventaire du portefeuille

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

	Nombre de parts	Coût moyen (\$)	Juste valeur (\$)	% des placements
Titues du monshé				
Titres du marché monétaire canadien				
Banque Royale du Canada, 3,20 %,				
02 janv. 2025	5 850 000	5 850 000	5 850 000	0,70
02 Jan 11 2020		5 850 000	5 850 000	0,70
Fonds négociés en bourse				
FINB BMO obligations totales	29 420 504	398 296 913	410 416 031	48,83
FINB BMO obligations de sociétés à				-,
moyen terme	9 611 639	143 391 316	149 941 568	17,84
FINB BMO S&P 500	572 238	46 791 341	52 851 902	6,29
FINB BMO S&P TSX				,
composé plafonné	1 405 015	41 146 809	46 449 796	5,53
FINB BMO obligations fédérales à				
moyen terme	3 134 176	44 674 883	46 072 387	5,48
FINB BMO MSCI EAFE	1 765 411	40 010 527	40 622 107	4,83
BMO Fonds du marché monétaire				
FNB séries	748 595	37 357 573	37 414 778	4,45
FINB BMO obligations de sociétés à				
court terme	1 401 663	18 923 345	19 539 182	2,33
FNB BMO américain de dividendes	272 677	11 474 798	12 611 311	1,50
FNB BMO canadien de dividendes	519 856	10 649 741	11 426 435	1,36
FINB BMO titres adossés à des				
créances hypothécaires canadiens	2 530	76 541	76 583	0,01
FNB BMO obligations à		5 6.005	5 6.052	2.2
très court terme	1 554	76 097	76 053	0,01
Total des fonds négociés en bourse		792 869 884	827 498 133	98,46
				· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Commissions de		(40.040)		
courtage intégrées		(49 949)		00.10
Total des placements		798 669 935	833 348 133	99,16
Autres actifs moins les passifs			7 038 631	0,84
Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires			840 386 764	100,00
		-	2.000701	100,00